

## Compte-rendu CS 24 octobre 2019

### *Présents*

Clément Barraud, James Bartlett, Fabien Casse, Eric Chassande-Mottin, Nicolas Decamp, Christophe Deroulers, François Graner, Christian Ricolleau, Gérard Rousset, Véronique Vanelewyck, Véronique Thévenet, François Ozanam

### *Procurations*

Graña Mariana → Graner François  
Lerouge Sandra → Deroulers Christophe  
Goupil Christophe → Thevenet Véronique  
Rodriguez Sébastien → Rousset Gérard  
Lindner Anke → Graner François  
Amara Hakim → Ricolleau Christian  
Paul Indranil → Ricolleau Christian  
Chaty Sylvain → Chassande-Mottin Eric  
Lemière Anne → Bartlett James  
Durande Mélina → Mousset Louise (ou Graner François)  
A 15:40 : Véronique Van Elewyck → Eric Chassande-Mottin

### *Excusés :*

Mangeney Juliette, Restagno Frédéric, Arcelin Bastien,

### **Validation du CR précédent**

Le CS valide le CR à l'unanimité.

### **ADT de Imane Boucenna**

Le CS juge le dossier conforme et valide la demande d'ADT.

### **Comités de sélection**

Le CS débat des comités de sélection des postes à cheval sur plusieurs laboratoires sur la base des comités proposé suite au CS du 10 sep 2019.

### *Poste PR 46.3 2 infinis :*

La liste des candidats potentiels est : pour la section 34: Planètes : Rodriguez, Fornasier ;  
Astronomie : Huertas, Gonzales ; Cosmologie : Patanchon, Rasera ; Instrumentation : Gratadour  
et pour la section 29: Physique des hautes énergies : Bomben, De Cecco, et Théorie : Serreau, Nitti,  
Noui.

Le CS conserve l'idée d'un large comité avec deux experts par thématique (dont les contours peuvent être revus (grandes structures et galaxies séparément de cosmologie, distinction petits corps et exoplanètes nécessaires ?) et recommande de réduire au minimum le nombre des internes.

Le CS propose aussi Marie-Hélène Schune (LAL) pour la thématique Physique des particules et note le besoin d'un expert section 29 pour l'instrumentation.

Le CS charge Gérard Rousset et James Bartlett d'aider le futur président à finaliser la liste des noms du comité.

#### *Poste MSC/Théorie*

Le CS recommande de donner la présidence du comité à Sandra Lerouge et de choisir les experts en évitant les possibles conflits d'intérêt avec les futurs candidats. Le comité doit être réduit - 10 ou 12 membres.

#### *Poste MCF LIED, MSC, PMMH/Energie - Physique du vivant*

Le CS propose Sara Ducci ou Angela Vasanelli pour la présidence du comité. Le CS recommande un comité équilibré sur les 4 thèmes soit 8 experts et la présence d'un représentant pour chaque laboratoire : José Halloy, Anke Lindner, Sylvie Hénon.

Le CS confie à François Graner et Christophe Goupil le soin de compléter la liste avec des membres extérieurs.

### **Demande CRCT et délégation CNRS**

Fabien Casse et Nicolas Decamp sortent de la salle.

#### *Classement CRCT*

Le CS classe les demandes de CRCT comme suit: 1. Christophe Mora, 2. Nicolas Decamp, 3. Antoine Petiteau avec, pour les trois dossiers, la mention "très favorable" pour la phase nationale

#### *Classement délégation CNRS*

#### *Délégation de droit*

1. Antoine Kouchner
2. Cristiano Ciuti
3. Alain Sacuto

#### *Et sur dossier*

4. Christophe Mora
5. Nicolas Desprat
6. Sébastien Charnoz
7. Antoine Petiteau
8. Hubert Halloin
9. Marco Bomben
10. Tristan Beau
11. Fabien Casse
12. Sylvain Chaty
13. Danièle Steer

Il est noté que le dossier de Fabien Casse est différent des autres par nature (motivé par la fonction plutôt que par un projet scientifique). Le CS conseille une candidature en CRCT phase locale. Si d'ici quelques jours Fabien Casse obtient l'assurance du CNRS que son dossier sera considéré comme prioritaire (comme il l'a été l'an dernier parce que son directeur Antoine Kouchner ne

demandait pas de délégation), le conseil scientifique recommande alors de le classer en 4e position entre Sacuto et Mora.

### **Informations et questions diverses**

*Point d'information sur les plateformes*

*Changement des règles pour les demandes ADT/HDR :*

Le CS examine une proposition de texte présentant un projet de nouvelle réglementation visant à encadrer les demandes d'ADT et HDR. L'objectif est d'assurer une homogénéité des critères d'instruction à l'échelle d'Université de Paris, notamment :

- les ADT seront limités aux personnes ayant obtenu une ERC ou ATIP
- les candidats à HDR devront suivre un séminaire d'une à deux journées consacré à l'accompagnement à la formation doctorale

Le CS est globalement opposé à ces nouvelles mesures et charge François Graner et Christian Ricolleau de l'écriture d'un texte qui résume les arguments échangés lors du conseil.